



## Lettre à la Première Ministre Elisabeth BORNE

### Hausse des prix de l'Energie : les entreprises alimentaires de proximité au bord de la rupture

La Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) représente les métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration (bouchers, boulangers, brasseurs, cavistes, charcutiers-traiteurs, chocolatiers-confiseurs, crémiers-fromagers, épiciers, glaciers, pâtisseries, camions-pizza, poissonniers, primeurs, restaurateurs, tripiers) qu'ils soient exercés en magasin, sur marché ou sur la voie publique.

Ce secteur représente près de 430 000 entreprises, générant un chiffre d'affaires de plus de 120 milliards d'euros chaque année et employant plus d'1,1 million d'actifs.

Après avoir été très présentes tout au long de la crise COVID, ces entreprises se trouvent aujourd'hui en grande difficulté du fait de la hausse des prix des matières premières et plus récemment de l'envolée des prix de l'énergie.

Les résultats de l'enquête que la CGAD a lancée début octobre sur la hausse des prix de l'énergie sont alarmants.

Ils font notamment apparaître que :

- plus de 30% des entreprises ont vu leur facture d'énergie au moins multipliée par deux depuis 1 an ;

[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris - 01 44 90 88 44 – [cgad@cgad.fr](mailto:cgad@cgad.fr)

[www.cgad.fr](http://www.cgad.fr) / [www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr](http://www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr)

- lorsqu'elles ont renouvelé leur contrat d'électricité, cette hausse est encore plus marquée puisque, pour plus de 16% d'entre elles, la facture a été multipliée au moins par 3.

Ces résultats sont d'autant plus inquiétants que seuls 25% des entreprises ont aujourd'hui renouvelé leur contrat et que les propositions de renouvellement dont nous avons eu connaissance ces derniers jours font apparaître des augmentations inconsidérées.

Bien que proposées après le 5 octobre, elles ne s'inscrivent absolument pas dans le cadre de la charte signée entre l'Etat et les principaux fournisseurs.

A titre d'exemple, un professionnel s'est vu proposer par son fournisseur historique une offre de renouvellement faisant passer une facture annuelle de 12 918 euros à 116 972 euros ! Après mise en concurrence, la meilleure offre dont il dispose aujourd'hui pour une fin de contrat au 31 octobre conduit à une facture annuelle de 84 619 euros soit 6,55 fois le coût actuel.

Et ce cas n'est malheureusement pas isolé.

Votre Gouvernement a mis en place depuis mars des dispositifs de soutien (bouclier tarifaire – aide pour les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité) et nous saluons son action.

Malheureusement, la majorité de nos entreprises ne peut en bénéficier.

Ainsi, au regard de l'activité de nos entreprises qui utilisent notamment des équipements de cuisson et de maintien au froid énergivores, 75% ne sont pas éligibles au bouclier tarifaire (inaccessible à toutes les entreprises ayant besoin d'une puissance électrique supérieure à 36KVA).

Pour autant ces entreprises ne peuvent accéder à l'aide pour les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité au regard des critères actuels et la complexité du dispositif est un frein pour celles qui pourraient en bénéficier.

L'élargissement et l'évolution des critères annoncés lors de la réunion ministérielle à Bercy le 13 octobre vont dans le bon sens mais restent encore insuffisants.

Si des solutions ne sont pas trouvées très rapidement, la CGAD craint pour la survie de nombreuses entreprises.

Aussi, l'ensemble des Confédérations membres de la CGAD vous sollicite afin de revoir en toute urgence les conditions et l'articulation des aides existantes :

- **élargissement du bouclier tarifaire aux entreprises de moins de 20 salariés, souscrivant une puissance de 84 KVA maximum ;**
- **révision des critères de l'aide pour les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité (suppression de la référence à l'année 2021, prise en compte des situations de création/reprise d'entreprise, ...) et simplification du dispositif.**

[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris - 01 44 90 88 44 – [cgad@cgad.fr](mailto:cgad@cgad.fr)

[www.cgad.fr](http://www.cgad.fr) / [www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr](http://www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr)

Nous tenons par ailleurs à vous indiquer qu'en tant qu'acteurs responsables, la CGAD et ses organisations membres se sont engagées et réalisent un outil à destination des entreprises récapitulant les écogestes propres au secteur.

A titre individuel, de nombreuses entreprises ont également d'ores et déjà mis en place des mesures leur permettant de réduire leur consommation d'énergie et souhaiteraient poursuivre en investissant dans des équipements plus performants (fours, vitrines avec portes vitrées, ...).

Nous regrettons cependant que les dispositifs d'accompagnement financiers mis à disposition ne leur soient pas accessibles et nous souhaitons travailler sur ce dossier avec le Gouvernement pour y remédier rapidement.

---

Contact : 01 44 90 88 44 - [cgad@cgad.fr](mailto:cgad@cgad.fr)

Pour en savoir plus : [www.cgad.fr](http://www.cgad.fr) – Suivez nous sur Twitter @CGAD\_france

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris - 01 44 90 88 44 – [cgad@cgad.fr](mailto:cgad@cgad.fr)

[www.cgad.fr](http://www.cgad.fr) / [www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr](http://www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr)